

Nombre de membres en exercice	40
Présents	36
Pouvoirs	1
Votants	37

Accusé de réception en préfecture
087-200049278-20240626-DEL-2024-37-DE
Date de télétransmission : 28/06/2024
Date de réception préfecture : 28/06/2024



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 juin, le Comité Syndical du PETER du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf,

Date de la convocation : 20 juin 2024

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE PRÉSENTS :

*Marie-Sophie AUBERGER représentée par Danièle BAPT - Dominique BAUDEMONT - Carole BEN TOUMIA
Michelle BESNIER représentée par Marc CHAMPAUD - Guillaume BONNETAUD - Jean-Pierre BOSDEVIGIE
Isabelle BOURLIATAUD - Patrick BRUN - Alain DARBON - Estelle DELMOND - Philippe DUTHEIL représenté
par Éliane VERGNE - Joël FORESTIER - Franck FOUR représenté par Micheline DE CUYPER - Gérald GASCHET
Claudine GIRAUD - Michaël KAPSTEIN - Henri LAVAUD - Dominique LAUBARY - Christian LEBLANC
Hubert LEHMANN - Lionel LEMASSON - Gilles MATINAUD - Jean-Pierre NEXON - Laurent PAQUET
Mélanie PLAZANET - Philippe RAIGNÉ représenté par Monique LAFARGE - Aurélie RÉMÉNIÉRAS représentée par
Vincent LONTRADE - Françoise RIVET - Josiane ROUCHUT - Jean-Claude SAUTOUR - Philippe SIMON
Dominique TALABOT - Michel THEYS - Guy TOUZET - Chantal TURBIEZ - Sébastien VINCENT.*

MEMBRES AYANT DONNÉ POUVOIR :

Frédéric SUDRON à *Mélanie PLAZANET.*

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Dominique TALABOT

DÉLIBÉRATION N° 2024-37

OBJET : ÉLECTION DU PRÉSIDENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5741-1-II ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Président annexé à la présente délibération ;

Monsieur Jean-Pierre NEXON, doyen d'âge des délégués du Comité syndical, prend la présidence de l'assemblée le temps de l'élection du Président du PETER.

Messieurs Guillaume BONNETAUD et Gérald GASCHET sont désignés assesseurs.

Monsieur Jean-Pierre NEXON fait appel aux candidatures,

Monsieur Laurent PAQUET se déclare candidat à la présidence du PETER du Pays Monts et Barrages.

Monsieur Jean-Pierre NEXON invite l'assemblée à procéder à l'élection du Président du PETER du Pays Monts et Barrages au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

À l'issue du vote, il résulte du dépouillement des bulletins, dont le procès-verbal est joint, les résultats suivants :

Nombre de votants :	37
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	37
Bulletins blancs :	0
Bulletins nuls :	0
Nombre des suffrages exprimés :	37
Majorité absolue :	19

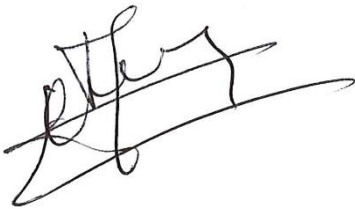
A obtenu :

Laurent PAQUET : trente-sept voix : 37

Monsieur Laurent PAQUET ayant obtenu 37 suffrages, est déclaré Président du PETR du Pays Monts et Barrages par Monsieur Jean-Pierre NEXON, doyen d'âge des délégués du Comité syndical.

Fait et délibéré à Bujaleuf
Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.

Le doyen d'âge



Le secrétaire de séance



Les assesseurs

